



Ordonnance de télécom CRTC 2023-277

Version PDF

Références : 2023-208; 2023-219

Ottawa, le 22 août 2023

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7672 Tarif général – Retrait du service de résidence de renvoi automatique interurbain	23 juin 2023	22 août 2023
NorthernTel, Limited Partnership	AMT 419 Tarif général – Modifications au service Centrex II	7 juillet 2023	1 ^{er} août 2023

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général